

1. *Débitrice:*

FC Baulmes 1940 SA, 1446 Baulmes

2. *Remarques:* Sursis concordataire 293 LP

Par décision du 13 mars 2009, le président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a révoqué le sursis concordataire accordé le 12 décembre 2008 et a relevé Stéphane Margelisch de sa fonction de commissaire.

Si un créancier le requiert dans un délai de 20 jours dès la présente publication, la faillite devra être immédiatement prononcée (art. 309 LP).

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

(04932590)